

« La justice connaît et fera son devoir... »
« Je n'ai rien dit de blessant, et j'ai gardé la plus grande modération... »
« Vous vous m'éprenez sur le sens de la réponse, reprend M. le garde des sceaux, j'ai dit que la justice ferait son devoir; la réponse n'est pas dédaigneuse; elle est péremptoire. »

M. Crémieux reprend la question. Il rend hommage à l'activité et au bon vouloir du juge d'instruction...
La chambre manifeste une vive impatience. Elle se montre plus impatiente encore quand M. Glais-Bizoin demande la parole pour une question à M. le ministre de l'intérieur...

M. Pelletan réclame la parole. Un débat très vif et très passionné s'engage sur la question de savoir si, après un ministre, un député doit toujours avoir la parole...
M. Pelletan demande pourquoi on a interdit une réunion dans laquelle il devait parler, tandis qu'on a permis celle où parlait M. J. Favre.

M. le ministre de l'intérieur répond que n'ayant pas été prévenu, il ne peut pas répondre et qu'il s'informera des faits.

La chambre vote ensuite les conclusions de la Commission d'initiative parlementaire sur les projets dont nous avons donné la liste au commencement de cette lettre.

La séance est levée.
La prochaine séance est fixée à Jeudi.

Nous lisons ce matin dans le bulletin politique du Constitutionnel :

« La Nouvelle Presse libre, de Vienne, annonçait avant-hier, d'après une source sérieuse, disait-elle, que M. de Beust, d'accord avec les ministres de plusieurs autres grandes puissances, préparait une protestation contre le Syllabus. Une affirmation analogue est transmise aujourd'hui par une dépêche adressée de Vienne à la Correspondance du Nord-Est. »

« Il s'agit, dans cette dépêche, d'une note identique que plusieurs cabinets se proposent d'envoyer à Rome pour exprimer leurs inquiétudes sur les inconvénients politiques que pourrait avoir la proclamation du dogme de l'infaillibilité du Pape. »

« Il nous suffit de voir que le cabinet français est cité parmi ceux qui auraient adopté cette mesure pour n'ajouter aucune créance aux renseignements de la Nouvelle Presse libre et de la Correspondance du Nord-Est. »

« Il n'est produit aucun fait nouveau qui puisse faire sortir les gouvernements européens de la réserve qu'ils avaient résolu de garder vis-à-vis du Concile. »

« Le démenti du Constitutionnel est-il autorisé, et surtout est-il exact? Nous le souhaitons, et nous aimons à n'en pas douter. »

« Nous voulons croire aussi qu'il n'y a rien de fondé dans une nouvelle donnée par le Times, dans un article que signale l'Agence

Havas, et d'après laquelle « l'empereur des Français aurait fait savoir au Pape qu'il lui semblait urgent de revenir aux projets libéraux manifestés par lui en 1847. »
Le moment serait, en effet singulièrement choisi pour lancer une nouvelle lettre dans le genre de la fameuse lettre à Edgard Ney.
A. Rouyé

(Union)

Chronique locale & départementale

Tous les journaux de province sont unanimes à se plaindre du retard apporté dans la transmission des dépêches télégraphiques. Nous avons encore aujourd'hui un nouveau fait à signaler à la charge de l'administration de M. de Vougy :

Hier, une dépêche de 197 mots, qui nous avait été expédiée du Palais-Bourbon à trois heures dix-neuf minutes, ne nous est arrivée qu'à sept heures trente. Notre journal étant imprimé à cette heure et nos correspondances nous apportant ce matin de longs détails sur l'incident que nous indiquait la dépêche d'hier, cette dépêche nous devient donc inutile. Et de pareils retards se renouvellent au moins deux fois chaque semaine! Ils nous causent un double préjudice puisque, outre qu'ils nous font payer des télégrammes inutiles, ils nous empêchent de donner à nos lecteurs aussi vite que nous le voudrions, des nouvelles très intéressantes.

Il s'agirait de savoir combien de temps cela va durer encore?

Nous lisons dans l'Industriel alsacien :

Nous nous sommes plaints jeudi qu'une dépêche de notre service particulier, comprenant 99 mots (coût 5 fr.) était restée huit heures à faire le trajet de Paris à Mulhouse, ne nous parvenant qu'à six heures et demie du soir, après le tirage et l'expédition de notre feuille, ce qui réduisait pour nous, ce télégramme, à n'être plus qu'un chiffon de papier sans valeur.

Si nous en croyons une feuille parisienne, notre mésaventure ne serait pas un cas isolé, et beaucoup de journaux des départements auraient eu à formuler des réclamations semblables à la nôtre. Le Gaulois, qui se fait l'organe de ces plaintes, indique en même temps la cause du préjudice causé, semble-t-il, à la presse départementale par les ordres de M. de Vougy.

« Il y a longtemps, dit notre confrère, que l'occasion manquait à M. de Vougy pour bien prouver au public qu'il n'a pas encore quitté la direction des lignes télégraphiques. Cette occasion, il a pu la saisir à propos des émeutes de Belleville. »

« Le nombre des dépêches expédiées pendant ces quatre derniers jours est très-considérable. Les télégrammes du corps diplomatique ont été l'objet de soins tout particuliers de la part de M. de Vougy. Il ne faut pas plaisanter avec les gouvernements étrangers. »

« Mais cette autre puissance, la Presse, a été fort maltraitée pendant le même temps. Les journaux de province entendent en ce moment un chœur de plaintes qui attendraient l'âme du tyran Leverrier lui-même. »

« Et cependant le Leverrier des télégraphes n'a pas senti s'émouvoir son cœur de roche. »

« Les retards subis ces derniers jours par les dépêches adressées aux journaux dépassent ceux des époques Rouher, c'est-à-dire de l'émeute de Juin. »

« Voilà le progrès. »

Nous comprenons que l'administration ait ses exigences et que les affaires de l'Etat aient le pas sur celles des particuliers même quand il s'agit des organes de la publicité qui, eux aussi pourtant, sont au service du public. Mais outre que le tort dont nous avons souffert semble nous avoir été causé par un excès de zèle en faveur des affaires d'Etat de l'étranger, il nous semble que la plus vulgaire honnêteté devrait en cas pareil

enseigner à l'administration la manière dont il conviendrait qu'elle agit envers le public payant. L'Etat, en matière de transmissions télégraphiques, a tenu à se faire le facteur privilégié des particuliers; qu'il use donc à l'égard de ses clients forcés des procédés de loyauté qui ont cours dans le commerce des transports. Quand je m'adresse à l'Auvergnat du coin pour le charger d'une commission, s'il est sur le point de faire une autre course avant de prendre mon argent. Le fiacre que j'ai loué dans la rue, s'il est retenu, ne s'arrête pas pour se faire payer et ensuite me planter là. Arrive-t-il qu'au bureau d'un omnibus il y ait encombrement, on délivre des numéros d'ordre et chacun passe à son tour, libre, s'il voit qu'il partira trop tard, d'avisé, à se procurer un autre genre de véhicule.

Mais l'administration du télégraphe comprend ses intérêts autrement que le buraliste d'omnibus, le fiacre ou le commissionnaire du coin. Jamais, au grand jamais, elle ne refuse une recette. Quand à livrer la marchandise qu'elle a vendue, on ne peut pas dire non plus qu'elle s'en abstienne absolument. Seulement, sans nous prévenir d'avance, elle se permet quelquefois des retards tels que cette marchandise a perdu absolument toute sa valeur quand elle arrive à sa destination. Elle est trop honnête personne pour retenir la petite feuille de papier bleu couverte de bandelettes gommées à laquelle le destinataire a droit. Mais l'objet véritable du contrat tacite qu'elle a conclu en recevant d'avance l'argent de l'expéditeur, c'est-à-dire la rapidité de la transmission, elle n'en a cure.

On dit pourtant qu'il y a des exemples que l'administration du télégraphe ait remboursé le droit perçu sur une dépêche. — Mais exclusivement dans le cas où quand le télégramme a été délivré dans un délai dépassant celui qu'il aurait fallu à la poste pour transmettre une lettre. La belle dérision!

A notre avis l'administration télégraphique ne devrait accepter de dépêches qu'autant qu'elle peut en livrer à destination dans un délai moral qu'il serait facile de déterminer. Tout au moins devrait-elle être tenue de rembourser le prix de celles qu'elle n'aurait pu faire arriver dans un minimum de temps raisonnable.

L. L. BADER

Les amateurs de bonne musique apprendront avec plaisir que M. L. Harper va faire exécuter sa messe dimanche prochain, à l'église St-Martin.

La composition de cette messe est faite de main de maître et nous sommes certains d'avance que tous les musiciens qui l'entendront seront de notre avis.

Nous croyons savoir, dit le Propagateur, que le troisième substitut de M. le procureur impérial arrivera prochainement à Lille.

Quant à la création d'une deuxième chambre correctionnelle, il en est bien encore question, mais cette mesure ne se réalisera qu'ultérieurement.

Tribunal de Lille. — Amédée Reynart, Pierre Leplat et Auguste Ducarlet, trois maraudeurs, sont accusés d'avoir volé, à Helchin, plusieurs coqs et poules, qu'ils ont vendus à Roubaix. Le vol a été commis en Belgique. Reynart et Ducarlet sont renvoyés pour motifs d'incompétence — ils sont étrangers et le délit a été commis à l'étranger. — Leplat, qui est Français, est condamné à quinze jours de prison.

Augustin Manuel, âgé de 46 ans, fleur, repris de justice sous la surveillance de la police, en résidence obligée à Tourcoing, s'est rendu coupable d'un vol d'effets à Houplines. Deux ans de prison.

Un meurtre a été commis dimanche soir, vers dix heures, à Wambrechies, hameau du Chat. Un sieur Dervaux, journaliste, refusait l'entrée de sa maison à un sieur Henri Beharel, rendu furieux par ce refus, frappa Dervaux d'un coup de couteau dans la région du

bas-ventre. Dervaux a succombé à sa blessure lundi matin. Quant à Beharel, il a gagné la Belgique, son pays. C'est là sans doute que la punition l'atteindra, car la justice belge est armée contre les individus qui ont commis des crimes à l'étranger.

L'hiver ne paraît pas encore être à sa fin. Les gelées actuelles feront sans aucun doute beaucoup de bien aux terres ensemencées en retardant la végétation, qui est déjà vigoureuse, mais trop hâtive, et en détruisant en partie les herbes parasites qui se montrent en grand nombre; ce sera un ennemi de moins, et il n'en manquera pas cette année, si certains pronostics se réalisent: nous aurons, paraît-il une véritable invasion de hannetons, ces terribles destructeurs qui, malgré la chasse acharnée qu'on leur fait à chaque printemps, semblent toujours revenir en plus grand nombre.

C'est bien le cas ici de recommander à nos cultivateurs de protéger, au lieu de la détruire, la taupe, cet auxiliaire par excellence de l'agriculture. La taupe est carnivore avant tout, elle ne détruit aucune racine et mange par milliers les vers blancs qu'elle rencontre dans ses travaux souterrains.

Recommandons aussi un échenillage des plus minutieux, car nous sommes menacés également d'une invasion de chenilles, ce qui est tout aussi à craindre, si pas plus, que les hannetons. Il est même nécessaire de procéder à un double échenillage, si l'on veut que cette opération soit vraiment efficace, c'est-à-dire, une première fois dès maintenant, et une seconde fois au mois de mars. Les autorités communales feraient chose méritoire en veillant, avec le plus grand soin, à l'exécution rigoureuse des prescriptions de la loi.

FRONTIÈRE. Samedi dernier, vers six heures et demi du soir, trois individus se disant parisiens, arrivèrent chez le sieur Delcroix, cabaretier à Herseaux où ils demandèrent à loger. Mis en éveil par leur conversation politique et les propos qu'ils tenaient, le cabaretier refusa de les loger.

L'un d'eux qui a dit se nommer Henri Beaumont, paraissait âgé de 35 à 40 ans. Il prétendait que c'est lui Beaumont, et non Edmond Mégy, le mécanicien, qui avait tué l'agent de police.

Cet homme a laissé chez Delcroix une blouse qu'il avait ôtée en y entrant. Cet homme s'est dirigé vers Bruxelles, où il allait, dit-il, rejoindre ses amis Barbès et Flourens. Ses deux compagnons sont repartis dans la direction de Roubaix.

Pour la chronique locale, ALFRED REBOUX

Variétés

M^{me} DE STAEL.

(Suite.)

II.

Quelques mois plus tard, ces menaces recevaient leur exécution, et au moment où Mme de Staël espérait que les préparatifs de la guerre et les soucis du gouvernement avaient détourné l'attention du premier Cousin, l'ordre d'exil vint lui montrer qu'elle avait trop compté sur la clémence de son adversaire. Obligée de quitter sa retraite, privée de ses amis, du spectacle et du musée, c'est-à-dire de tout ce qu'elle souhaitait du séjour de Paris, elle partit pour l'Allemagne « voulant opposer la bienveillance des anciennes dynasties à l'impertinence de celle qui se préparait à subjuguier la France. » Mais le brillant accueil qu'elle reçut à Weimar et à Berlin, les éloges que lui témoignèrent Goethe et Schiller

III

Hélène travaillait à sa broderie depuis dix minutes, quand tout à coup elle la rejeta sur un fauteuil, et alla jusqu'à la cheminée, pour regarder si le rosier avait fleuri... Elle enleva délicatement quelques feuilles, étiquées, coupa une branche inutile, et rattacha au tuteur la tige frêle qui tombait. Comme elle se retournait pour revenir à sa place, elle aperçut Honoria, qui se tenait debout sur le seuil de la porte, le sourire aux lèvres, mais un sourire douloureux, où il y avait pour le moins autant de malice que de gaieté.

« Curieuse! dit Hélène. — Dissimulée! reprit Honoria. — Tu veux m'épier? — Tu veux me tromper! — Non! — Si! »

Honoria lera un doigt d'un air de douce menace, et fit quelques pas vers sa nièce. Hélène sentit que les larmes lui venaient aux yeux, elle se jeta dans les bras d'Honoria, et posa sa tête pâle et brune sur l'épaule de la chanteuse.

« Pourquoi ne me dis-tu rien? reprit Honoria. — Parce que tu me demandes tout! — Ah! c'est une raison! » dit Honoria en souriant.

La suite au prochain numéro

promenade sous les beaux platanes du Grand-Cours, qui ombragent les flots noirs de l'Orne, écoutant la musique du régiment, causant avec sa mère, et regardant la prairie immense, dont la verdure claire est émaillée de fleurs qui rient dans l'herbe, elle était heureuse, et ne s'apercevait point que les messieurs de Caen la regardaient beaucoup, et que les lieutenants de la garnison retroussaient leurs moustaches en passant près d'elle.

Mme. Delatour mourut, subitement, et la pauvre Hélène se crut seule au monde. Mais Honoria, une sœur de Mme. Delatour, beaucoup plus jeune qu'elle, et avec qui l'on n'échangeait que des lettres rares et courtes, tomba du ciel dans la maison de l'orpheline. Sans doute ce n'eût pas été précisément la compagne que la mère d'Hélène eût choisie pour sa fille. Mais c'était sa plus proche, ou, pour mieux dire, sa seule parente; elle fut bonne pour sa nièce, et amortit autant que possible ces premiers coups de la douleur, qui frappent si cruellement sur un cœur jeune encore étranger aux épreuves rudes de la vie.

Honoria emmena sa fille à Paris, et l'établit dans une petite chambre coquette de son bel appartement. Les premiers huit jours se passèrent dans la solitude sévère du grand deuil, et la tante fut remplie pour sa nièce des attentions les plus exquises; elle pleura avec elle. La naïve enfant, malgré sa douleur,

se laissait pénétrer par le charme de cette intimité parée de grâces. Les chateuses ont presque toujours des cœurs d'or; seulement la tête un peu légère. Honoria fit donc à sa jeune parente le sacrifice méritoire de ses distractions parisiennes; elle ferma sa porte pendant toute une semaine, ne se permettant qu'une sortie ou deux, peut-être trois, seulement pour prendre l'air. L'élégante pensionnaire de l'Académie impériale de musique mena huit jours durant la vie simple et éminemment calme d'une petite bourgeoise. Mais un matin, d'assez bonne heure, elle entra dans la chambre de l'orpheline, caressa ses beaux cheveux, essuya ses larmes avec un baiser, et lui dit: « Ma chère Hélène, je n'ai cent mille livres de rente qu'à la condition de les gagner, et mon directeur, dont je suis la très-humble servante, m'a fait prévenir ce matin que l'Opéra avait besoin de mes services. Hélas! ma pauvre enfant, les deuils de théâtre sont encore moins longs que les deuils de cour, et on les porte en rubans roses. Je rentre demain dans mes rôles, et aujourd'hui dans mon salon. Je te laisse libre: cette chambre est ton petit domaine, et tu n'en sortira qu'à ton gré: mais je te prévins que la maison est bien fréquentée. J'ai trois ducs, deux princes, un ministre, quatre ambassadeurs et un poète. Je ne parle pas des autres. Tu les verras tous: c'est la fleur des pois de cet hiver. Tu m'aideras à faire les honneurs

du logis: c'est toi qui offriras le thé... enfin je veux que tu sois heureuse!... Mais adieu, il faut que j'aille à la répétition: tu déjeuneras seule. »

La beauté d'Hélène fit sensation dans le salon de la chanteuse, et, si l'étoile d'Honoria ne pâlit pas, elle fut du moins forcée d'avoir quel il y avait deux autres rivaux dans le même ciel. Elle n'en éprouva pas la moindre jalousie; elle était aussi fière des succès de sa nièce qu'elle était heureuse des siens. Il est vrai qu'Hélène triomphait avec une modestie aimable; elle n'était ni éblouie ni enivrée, et sa réserve était un charme de plus, au milieu d'un monde dont l'infériorité n'est pas la première vertu. Le prince Nerline Artamoff, un jeune Russe qui lui faisait la cour, disait parfois qu'elle l'empêchait de finir ses phrases, rien qu'en regardant sa robe noire.

Au bout de six mois elle prit les rubans violets, et accompagna, mais rarement, sa tante au théâtre.

Au moment où notre récit commença, on va dire la messe du bout de l'an pour Mme Delatour; Hélène a quitté son deuil, et si la mélancolie rêve encore dans ses yeux, des distractions plus fréquentes viennent enlever peu à peu sa vie. La tante et la nièce s'aiment toujours beaucoup, mais peut-être l'intimité n'est-elle plus aussi abandonnée: chacune a ses secrets, et les deux femmes se devinent réciproquement plus qu'elles ne se confient l'une à l'autre.

ne purent la consoler de la privation de son séjour de prédilection. Elle savait que son exil allait briser toutes ses affections, et la crainte de devenir étrangère à ses amis, à sa patrie, la plongeait dans l'inquiétude et la tristesse. C'était en vain qu'elle allait chercher l'oubli sous d'autres cieux, son chagrin la suivait partout, en Allemagne, en Suisse, en Italie. Sans doute le séjour de la France lui était permis, mais la province lui semblait encore un pays étranger, et plus elle se trouvait voisine de la seule ville où elle put causer, c'est-à-dire vivre, plus elle se sentait malheureuse. L'amour de la nature qui se déclarait pour la première fois en elle à la vue du golfe de Naples, l'enthousiasme que lui inspiraient les chefs-d'œuvre de l'antiquité; les splendeurs de Coppet, le succès éclatant de Corinne, rien de tout cela ne pouvait la consoler, lui faire oublier le ruisseau de la rue du Bac.

Emu des souffrances causées par cette nostalgie de la capitale, le jeune fils de Mme de Staël, voulut y mettre un terme et alla trouver lui-même l'Empereur; il s'imaginait que le maître de l'Europe dans tout l'éclat de sa gloire et de sa puissance, ne continuerait pas à persécuter une femme et consentirait à faire passer un exil, qui durait depuis six années. Mais toutes ses illusions tombèrent devant les étranges paroles qui lui furent adressées. « Votre mère, dit Napoléon, n'est pas méchante; elle a de l'esprit, beaucoup de mérite, mais elle n'est accoutumée à aucune espèce de subordination. Dites-lui bien que, tant que je vivrai, elle ne rentrera pas à Paris. Elle ferait des folies, des plaisanteries, elle n'y attacherait pas d'importance, mais moi, j'en mets beaucoup. Je prends tout au sérieux. Elle n'aurait pas été six mois à Paris, que je serais forcé de la mettre à Bicêtre ou au Temple; j'en serais fâché, parce que cela ferait du bruit; cela me nuirait un peu dans l'opinion... Qu'elle aille à Londres, si elle veut faire des libelles; mais Paris, c'est là que j'habite et je n'y veux que des gens qui m'aiment. »

Malgré cette manifestation de la haine implacable dont elle était l'objet, Mme de Staël voulut faire une dernière tentative auprès de son persécuteur, quelques années après l'infatigable démarche de son fils. Décidée à s'embarquer pour un pays libre, l'Angleterre ou l'Amérique, si sa demande était encore une fois repoussée; elle adressa, au moment de publier l'Allemagne, le premier exemplaire de son livre à l'Empereur et sollicita la permission de vivre dans une campagne auprès de Paris. Ce n'était pas dans son seul intérêt qu'elle demandait à retrouver les plaisirs de la société et de la conversation, à goûter un repos qui lui était de plus en plus nécessaire; elle songeait encore à l'avenir de ses enfants. Pour renverser les obstacles invincibles que sa disgrâce mettait à l'établissement de sa fille; pour ne pas fermer à ses fils l'entrée de toute carrière; elle consentait à promettre de ne pas s'écarter de la soumission due au souverain de la France.

Mais, pour apaiser Napoléon, ce n'était pas assez de se soumettre, il aurait encore fallu paraître à sa Cour, admirer et le proclamer hautement. Mme de Staël était prête à tout, excepté à sacrifier sa dignité à son passé. Elle se vit donc repoussée, abandonnée au zèle des subalternes qui répondirent à ses demandes par un surcroît de rigueurs. La censure — c'était son âge d'or alors — prétendit qu'il était injuste de dire que Paris était le lieu du monde où l'on pouvait le mieux se passer de bonheur, car il y avait tant de bonheur à

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

— Du 44. — Léopoldine Boé, rue de l'Empereur, 2 mois. — Amélie Hollebeke, rue Jacquart, 71 ans, épicière. — Antoine Blayez, au Pile, 72 ans, Cordonnier. — Louise Pollet, hôpital, 70 ans, éplucheuse. — Louis Raux, Place St-Martin, 40 ans, cabaretier. — Marthe Nuttin, Cul de Four, 75 ans, menagère. — Antoine Ferrail, Petites sources, 71 ans, journalier. — Zéph Jorin, rue de l'Ange, 1 an, Pierre Nevasans, Fontenoy, 4 mois.

NAISSANCES.

— Du 13 février. — Victorine De Busscher au Pile. — Rosalie Desbarbieux, Tilleul. — Amélie Vangherdale, Chemin de l'Hermitage. — Georges Vanhoorde, rue de l'Hermitage. — Angélique Depre, rue de la Fosse-aux-chènes. — Florimond Huyghe, rue des fondueurs. — Louis Crépin, Grande-rue. — Emile Farvaque, Ruchon. — Joseph Crépin, Grande-Rue. — Céline Lafaut, rue de la barbe d'Or. — Sophie Chistorie, Cul-de-four. — Du 14 février. — Thérèse Nomsdal, rue des Longues-Haies. — Zulma Lejeune, rue de la Paix. — François Lechevin, 7 Ponts. — Lévin Terrju, rue de Mouvaux. — Augustine Godart, rue de Crème. — Marie Schaeck, Cul-de-four. — Louis Grau, rue de la Fosse-aux-Chènes. — Elisa Castelain, Chemin de l'Ommelet. — Léa Catix, rue de Lille. — Cécile Dominicus, rue de Campagne. — Eugénie Laurent, rue de Lille. — Marthe Leignel, rue du Vieil-Abreuvoir. — Pierre Gadanel, rue du Flot. — Emile Cateau, rue de Flandre. — Florencé Desbonnets, 3 Ponts. — Alexandre Fontaine, rue de la Guinguette.